



**HAL**  
open science

## Château ou villa Laurens ? Controverse sur une dénomination

François Perea

► **To cite this version:**

| François Perea. Château ou villa Laurens ? Controverse sur une dénomination. 2020. hal-02440438v3

**HAL Id: hal-02440438**

**<https://hal.science/hal-02440438v3>**

Preprint submitted on 10 May 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

## ***Château ou villa* Laurens ? Controverse sur une dénomination**

François Perea.

Université Paul-Valéry Montpellier 3. Unité de recherche LHUMAIN

Tout le monde aura remarqué : nos rues dès qu'elles ont dépassé le stade de l'appellation vernaculaire pour entrer dans la phase des appellations politiques deviennent un immense tableau d'affichage de nos représentations culturelles et des symboles que nos sociétés cherchent à promouvoir. Dominique Badariotti (2002, p. 285).

Au fur et à mesure que la restauration de la demeure d'Emmanuel Laurens avance, la polémique enfle. Comment faut-il nommer cet édifice construit à Agde (34) à la fin du XIXe ? Château ? Villa ? La question ne se résume pas à un débat technique : elle est éminemment sociale et politique. Dans cette controverse bon enfant, on accuse en plaisantant des technocrates de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), une tradition locale mal (in)formée, des politiques de la communauté d'agglomérations... et alors que l'heure de la grande ouverture approche, les hésitations apparaissent tout de même lors des prises de parole publiques comme privées.

L'objet du crime de lèse-nomination est un édifice bâti à partir de 1898, d'inspiration néo-classique, richement meublé et décoré dans le style Art Nouveau (il y a là aussi des discussions pour désigner les influences de la demeure éclectique, dont Montamat, 2019), grâce à la contribution des artistes et artisans les plus avant-gardistes d'alors. Il a été pensé par son excentrique propriétaire comme une somme d'ingénierie et d'art, comme une œuvre totale dans un cadre exceptionnel d'une douzaine d'hectares.

La demeure, d'une emprise au sol de 1500m<sup>2</sup> et s'élevant sur quatre niveaux, se situe sur une langue de terre au confluent du fleuve Hérault et du Canal du Midi.

Le territoire ainsi dessiné ne porte pas le nom de *Belle-Isle* en raison de son insularité actuelle. Il doit son toponyme à un autre nom de lieu. En 1691, Nicolas Fouquet, surintendant du Roi, acquiert la célèbre île de Belle-Isle (en-Mer) dans le Morbihan. A sa disgrâce, son fils Nicolas quitte la capitale et se réfugie auprès de son oncle François, évêque d'Agde. Héritier du titre de Marquis de Belle-Isle, il donne ce nom au domaine qu'il acquiert en 1691 face à la cité, une petite péninsule qui ne deviendra réellement une île, ironie onomastique, que lors de la percée du Canal du midi (Bonnaud, 1995, p. 4).

Les successions et les rachats s'enchaînent alors jusqu'en 1897. Emmanuel Laurens a alors 24 ans. Il interrompt ses études de médecine à la faculté de Montpellier car il vient d'hériter d'une fortune colossale d'un cousin éloigné, le baron de Fontenay. Le jeune homme entreprend alors de lointains et exotiques voyages mais le décès de son père le rappelle précipitamment à Agde, quelques mois plus tard. Ce nouvel héritage le rend propriétaire de la demeure familiale située sur le domaine de Belle-Isle, qu'il va immédiatement mettre en travaux pour bâtir ce qui sera appelé pendant plus d'un siècle et sans concurrence le *château Laurens*<sup>1</sup>. En 1938, ruiné, il sera contraint de mettre la demeure en viager. Elle a déjà perdu de son faste tant son entretien ne peut plus être assumé par son propriétaire. A son décès, en 1959, elle est abandonnée aux ravages du temps.

---

<sup>1</sup> Les occurrences désignant le nom cet édifice seront en italiques tout au long du texte, les guillemets étant inclus dans certaines formes attestées qui apparaîtront par la suite.

L'histoire romanesque d'Emmanuel et de cette œuvre architecturale et artistique mériterait récit (qu'a entrepris Bérengère Bonnaud, dès 1995 notamment). Au-delà, c'est l'embarras du choix lexical entre *château* et *villa* qui va apparaître dans les années qui suivent, et alimenter une (sympathique) polémique en cours.

En 1994, la Ville d'Agde acquiert le *château Laurens* (en ces termes) et se met en quête des moyens nécessaires à sa reconnaissance et à sa restauration. Le 12 avril 1996, le Ministère de la culture fait état du « classement parmi les monuments historiques de *la villa dite « château Laurens » à Agde* (arrêté n°HM.96-IMM039). En 2015, la DRAC publie à l'occasion de la rénovation du salon de musique un ouvrage sous la direction d'Hélène Palouzié, conservateur aux Monuments historiques : *La villa Laurens d'Agde et le renouveau du salon de musique*.

*Château, villa dite « château », villa... Laurens.*

Le présent travail propose d'explorer ces usages et luttes autour du toponyme (du grec *δῶμος /domos*, maison, et *ὄνομα/onoma*, nom) de l'ancienne propriété d'Emmanuel Laurens. Il s'inscrit dans le cadre d'une toponymie synchronique, c'est-à-dire qu'il ne vise pas « la recherche étymologique, historique, et donc diachronique, de la signification des noms de lieux » (Bauer, 2001, p. 10). Il s'agit d'observer un changement en cours, au présent ou plus exactement dans « l'épaisseur » du présent puisque les usages observés couvrent une période de plusieurs décennies. La perspective est socio-toponymique (Guerrin, 1999), soucieuse de relier les phénomènes de variation des nominations à des dynamiques sociales. Dans ce cadre, la dénomination peut apparaître comme un « acte politique » (Gendron, 2003, p. 55), entraînant des conflits d'usages qu'Henri Boyer a pu caractériser : « les conflits de dénomination toponymique [...] sont en définitive des conflits de légitimité qui révèlent les ressorts identitaires d'une communauté donnée » (2008, p. 20).

La démarche consiste alors à observer des cas « d'inscription ou de désinscriptions de noms propres dans des réalités chargées émotionnellement ou politiquement » (Paveau, 2013, p. 40) en présentant les usages concurrents dans leur ordre d'apparition chronologique (1. *château Laurens*, 2. *villa dite « château Laurens »*, 3. *villa Laurens...*) et le travail sémantique qui les accompagne dans ces activités de débaptisations et rebaptisations partielles. Nous poursuivrons avec les usages réactifs à ces activités tels qu'ils peuvent être observés dans certains écrits municipaux d'une part, et dans les échanges sur un groupe Facebook d'autre part (4), en révélateurs des tensions sur un « marché linguistique » (Bourdieu, 1982) marqués par des rapports d'attachement affectif, de domination et de prestige, avant de conclure (5).

## 1. Le *château Laurens*

Trois périodes de dénomination vont se succéder dans l'histoire du nom de la demeure. Elles s'articulent très précisément à des événements politiques (reconnaissance officielle, commande publique) accompagnés d'action de dé- et de re-nomination.

Au plus tôt que l'on s'en souvienne, et peut-être dès sa création la demeure d'Emmanuel Laurens a été dénommée « château ». Parmi les témoignages datés les plus anciens que l'on possède est une photographie de l'intérieur de la demeure légendée au dos : « 2 novembre 1918 à 3h. Beau temps.

Intérieur. Vestibules du château de M. Laurens » (elle est notamment reproduite p. 14 et 15 et légendée p. 13 dans le livret de la DRAC, 2015). Plus ancienne encore, une carte postale du tout début du XXe est légendée « Hérault – 36-. AGDE – Château Laurent », corrigée (Laurent > Laurens) et annotée par le peintre Eugène Dufour, ami d’Emmanuel Laurens. Durant toute la première moitié du XXe siècle, des dizaines de cartes postales touristiques représentant le *Château Laurens* furent ainsi éditées, la demeure constituant durant plusieurs décennies précédant la construction du Cap d’Agde et le développement du tourisme de plage un élément de valorisation locale. Toutes les sources font état de « château » avec, parfois, des variantes orthographiques du patronyme : la collection privée de photographies de David Mallen comporte ainsi des occurrences de « chateu Lora » manuscrites par un soldat allemand en 1944 reprenant le choix exclusif de « château » retenu par l’armée nazie durant l’occupation d’Agde (Mallen, 2014, rév. 2020).

Une légende locale raconte que le propriétaire aurait préféré imposer l’usage de *château Belle-Isle*, en référence au domaine, mais que les habitants ont adopté immédiatement la forme qui fera florès. Un devis d’installation hydro-électrique des entreprises Grèzes et Piques, daté du 24 décembre 1900, indique l’adresse : « Château de l’Ile, à Agde » (Bonnaud, 1995), probablement indiqué par le propriétaire destinataire. Il est vrai qu’il lui était difficile de nommer sa demeure par son propre nom. Les sources se recourent, jusqu’aux écrits d’amis, à l’instar de Valère Bernard qui écrit à son ami Emmanuel, en 1911, un poème où il relate leurs discussions « sus la pus auto tarraso dó castèu » (sur la plus haute terrasse du château », je traduis). Tout cela atteste du choix même d’Emmanuel Laurens d’appeler sa demeure *château*.

Le succès de *château* (prédéterminé par *le* qui le spécifie contrairement à la généricité d’un *un*) n’est guère surprenant.

D’abord, parce que ce mot inscrit dans l’imaginaire collectif l’image du châtelain oisif, sans nécessité de travail, vivant littéralement « la vie de château », ce qui fût bien le cas pour Emmanuel Laurens, dont on sait la vie de fête, le goût pour les voyages extraordinaires... et la distance qu’il marquât avec la population d’Agde. Les connotations peuvent ici être aussi bien positives que négatives, et probablement ambivalentes de la part de ceux qui l’observaient de l’autre rive de l’Hérault. L’emploi de « château » est donc parfaitement conforme à l’usage qui est fait le terme référant à un lieu d’habitation prestigieux, à l’instar de la définition d’E. Littré dans son célèbre dictionnaire publié entre 1863 et 1877 (pour coller à l’époque d’E. Laurens), entrée 5 :

Habitation du maître d’une grande propriété.

Grande et belle maison de plaisance à la campagne avec ou sans propriété. Il vit dans son château.

*Quand on sait se préserver du poison mortel de l’ennui, on se trouve bien plus à son aise dans son château que dans le tumulte de Paris.* [VOLTAIRE, *Correspondance*]

La vie de château. Mener la vie de château, passer quelque temps à la campagne, dans une maison riche et amie où l’on trouve tous les plaisirs du lieu, la pêche, la chasse, bonne table, etc.

Ensuite, cette dénomination a pu se trouver renforcée par un usage local (notamment) de *château*. Il s’agit là d’une acception particulière, ne valant pas pour un ouvrage de défense ou une demeure seigneuriale, mais apparentée à ce que l’on a appelé les « châteaux pinardiens du Biterrois ». Érigés entre la seconde moitié du XIXe au tout début du XXe siècle par les propriétaires des domaines viticoles

ayant profité du commerce de masse du vin languedocien, favorisé par la construction de la ligne de chemin de fer de Bordeaux à Sète en 1857, ces « châteaux » répondent au modèle d' « une maison plus ou moins ostentatoire, entourée d'un grand parc, au centre d'une propriété viticole dans la campagne du Bas-Languedoc, reflétant l'art de vivre d'une classe très aisée : la bourgeoisie viticole » (Ferrat, 1987, p. 67). Si la plaine viticole des environs de Béziers, délimitée à l'est par le fleuve Hérault, englobe la ville d'Agde, le château de M. Laurens n'est pas considéré comme un château pinardier, probablement en raison de son rayonnement artistique qui l'identifie au détriment d'autres caractéristiques. Pourtant, Bérengère Bonnaud précise que le père d'Emmanuel Laurens – Marie Saint-Etienne – avait poursuivi l'exploitation de la vigne apparue aux XIXe et que : « le fruit de ses ventes constituait un revenu important pour sa famille » (1995, p. 5). Dans l'esprit des Agathois, les vignes étaient donc bien présentes et le rapprochement aura pu être fait avec des châteaux pinardiens proches et construits à la même période que fût érigée la bâtisse d'Emmanuel : on en dénombre par exemple deux à Vias et trois à Bessan, deux villages à environ 5 kilomètres du domaine de Belle-Isle.

On trouve par ailleurs, dans les registres de recensement de 1936, une occurrence de *château* (dans la colonne désignant les quartiers : c'est dire l'importance de la nomination) à côté du nom de ses habitants parmi lesquels Emmanuel Laurens, « viticulteur » (p. 291 et 292, Archives départementales Pierrevives, Montpellier).

DESIGNATION		NUMEROS DE QUARTIER, VILLAGE, HAMEAU OU FOC.			NOMS	PRENOMS	ANNEE de NAISSANCE	LIEU de NAISSANCE	NATIONALITE	SITUATION par RAPPORT au chef de ménage	PROFESSION	Notes		
des QUARTIERS, villages ou HAMEAUX.	des rues dans les vills.	des maisons.	des ménages.	des individus.	DE FAMILLE									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13		
Château Laurens			1		Laurens	Emmanuel	1873			Chef	Viticulteur	patron		
			2			Louise		1881	Paris		Epouse	n°	n°	
682		3	3		Laurens	Marquise	1877	Agde	Fem	Sœur	n°	n°		
			4		Gely	Louis	1892	Foixes		Chef	chauffeur	Laurens		
			5		"	Armandine		1892	Mayenne		Epouse	Buissonière	"	
			6		"	Marc		1923	Paris		Fils	n°	n°	
			1		Beysseze	Léon		1894	Agde		Chef	cultivateur	Laurens	
			2		"	Maur		1890	"		Epouse	n°	n°	
			3		"	René		1920	"		Fils	"	"	

Quelles que soient les motivations de la dénomination *château*, et très vite de l'ensemble insécable *château Laurens*, le toponyme n'est pas extraordinaire dans le contexte local et va s'imposer avec force et sans concurrence tout au long du XXe siècle, constituant une formule patrimoniale.

Sans prétendre à l'exhaustivité de la recherche, on ne trouve jusqu'au tournant du 21<sup>e</sup> aucune autre trace que *château Laurens*, dans les sources imprimées telles que les journaux (*L'Agathois*, *Midi-Libre*, mais aussi les journaux en ligne locaux tel que *Hérault-Tribune*), les essais scientifiques et érudits (ainsi chez Bérengère Bonnaud : 1995, 2006 (dans Sagnes J.), 2009 ; Michel Adge et Jean-Claude Richard : 1997 ; Christian Camps : 1999 et 2005 ; David Mallen : 2014 ; Jean Sagnes : 2006 ; etc.) ou les œuvres de fiction (le roman de Georges Bégou, 1985, par exemple). On ne trouve également aucune autre forme dans les catalogues d'exposition qui ont accompagné la reconnaissance de l'édifice largement motivée par son rachat par la ville : « Château Laurens, Voyage dans l'Art nouveau » (catalogue de l'exposition à la salle Molière d'Agde, du 25/10/2002 au 02/2/2003), « Léon Cauvy, du Château Laurens à la Villa Abd-El-

Tif » (exposition du 10/01 au 21/03/2004) et « Eugène Dufour, peintre provençal, du Château Laurens d'Agde aux collines d'Allauch » (exposition du 5/03 au 22/5/2005).

Durant toute cette période, l'usage « agathois » prévaut donc sans concurrence ni partage.

Il connaît une première mise en cause, qui n'empêche pas sa vivacité aujourd'hui encore, lors de l'inscription aux monuments historiques en 1996.

## 2. La villa dite « château Laurens »

Deux arrêtés existent concernant l'inscription puis le classement de la demeure Laurens sur la liste des monuments historiques : l'une, du 14 avril 1995, concerne son rattachement à l'inventaire supplémentaire ; l'autre du 12 avril 1996, son inscription sur la liste principale.

Il est notable que la désignation ait évolué au cours de l'année qui sépare les deux arrêtés. Dans chacun d'entre eux, on retrouve des occurrences dans le titre de l'arrêté, les « préalables » (« Vu et considérants » précédant l'arrêté proprement dit, il s'agit de citations de textes précédents pour la plupart) et la déclaration de l'arrêté lui-même (les articles). Ainsi :

ARRETE 14 avril 1995 (inscription)	ARRETE 12 avril 1996 (classement)
<b>[Titre]</b> ARRETE portant inscription de la villa ou "château" Laurens à AGDE (Hérault) sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques	<b>[Titre]</b> ARRETE n°MH.96-IMM. Q.3.9 portant classement parmi les monuments historiques de la villa dite « château Laurens » à AGDE (Hérault)
<b>[Préalables]</b> la villa ou « château » Laurens à AGDE (Hérault)	<b>[Préalables]</b> Vu et considérant repris : la villa ou « château » Laurens à AGDE (Hérault) (x2)
<b>[Déclaration]</b> ARTICLE 1 <sup>er</sup> : la villa ou « château » Laurens à AGDE (Hérault)	<b>[Déclaration]</b> ARTICLE 1 <sup>er</sup> - Est classé parmi les monuments historiques l'ensemble de la villa dite « château Laurens »

On trouvera également sur la Notice en ligne Plateforme ouverte du patrimoine (<https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/PA00135387>) :

Désignation

Dénomination de l'édifice : Maison

Titre courant : Villa dite château Laurens

Les arrêtés et la notice du ministère marquent la fin d'une hégémonie de *château*, tout en reconnaissant son existence et son ancrage dénominatif.

Il est intéressant de souligner une évolution dans les arrêtés : alors que celui de 1995 pose une concurrence (*villa* ou « *château* » : le second étant discriminé par les guillemets), le texte de 1996 (hormis les préalables qui reprennent pour l'essentiel les textes antérieurs) opère un acte de baptême officiel, ministériel, doublement marqué par les guillemets encadrant le nom complet d'usage de l'édifice (« *château Laurens* » : une majuscule pourrait même être mise à « château ») et le verbe *dite*, qualifiant en propre la désignation commune : *villa*.

Ainsi est posé un syntagme articulante (et de ce fait explicitant le statut de chacun des termes) nom commun (NC) et nom propre (NP) :

NC		NP
Villa	dite	« château Laurens »

Cela permet à la fois d'articuler une éventuelle nomenclature nationale qui rangerait ce type d'édifices parmi les « villas » (aucune trace n'a cependant été trouvée d'un tel document) et la désignation attestée locale qui n'est d'ailleurs pas incohérente compte-tenu du contexte évoqué supra mais qui a surtout pour elle le poids d'un usage consensuel et l'attachement des locuteurs.

D'un point de vue strictement linguistique, la formule est correcte car elle respecte l'intégrité du NP en ne le posant pas en concurrence d'un NC. Elle inscrit même un rapport de complémentarité qui permet à chacun des termes, en particulier au domonyme, de remplir sa fonction, conformément à son appartenance à la classe des noms propres (NP > de lieux – *toponymes* > de demeure – *domonyme*) caractérisée par :

- une fonction distinctive car, comme le souligne Sarah Leroy : « l'une des fonctions du nom propre est de signaler, par son emploi, l'individualisation du référent » (2001, p. 49) ;
- une dimension subjective, car, pour Paul Siblot, le processus de nomination « exprime une vision de la chose nommée, vue "sous un certain angle", à partir du "point de vue" auquel se place le locuteur » (2001, p. 14-15).

Le domonyme composé ne peut alors être scindé qu'au prix d'une perte de sens (ce dont prend acte l'arrêté de 2016). Ainsi, « le château » n'est pas distinctif à Agde (où se trouve également, par exemple, le château de Trédos) ; et les référents potentiels de « la villa » sont quasiment innombrables sur la même commune où sont ainsi désignées par les locuteurs toutes sortes d'habitations de lotissement (*pavillon* n'étant guère utilisé). *Laurens*, isolé, renvoie également à un patronyme courant sur la commune (sans qu'il y ait d'ailleurs de parenté avec Emmanuel Laurens).

A ce stade encore, la formule ministérielle atteste que c'est comme ensemble insécable que fonctionne le NP, et peu importe qu'il y ait réellement un château ou pas puisque dans ce cadre, les éléments composants (NC + Laurens) perdent leurs sens originels, pour prendre sens dans l'appropriation par les locuteurs.

Cela est bien évidemment le cas pour le patronyme dont « la suspension du sens primitif devient une nécessité fonctionnelle » (Siblot, 1989, p. 69), mais il en va de même dans d'autres emplois des NC, et en particulier les formes toponymiques, pour lesquels l'absence de correspondance au réel n'est pas un empêchement. Ainsi, la *rue Fontaine de Nouguier*, elle aussi située sur la commune d'Agde, reste nommée ainsi quand bien même elle ne comporte plus de fontaine depuis plus de 150 ans ni de noyer (*nouguier* en languedocien) depuis bien plus de temps encore (Camps, 1999, p. 78). Il n'est pas plus possible, du fait de la nature du toponyme de tronquer le nom de la rue : la *rue de la Fontaine* existant par ailleurs. Encore : la *rue de Barcelone*, toujours à Agde, ne conduit pas à la capitale catalane mais à l'ancien emplacement du camp d'internement agathois créé en 1939 pour recevoir des républicains espagnols réfugiés en France : le toponyme marque un attachement mémoriel, affectif plus qu'une exactitude historique (il est certain que le camp n'accueillait pas que des Barcelonais).

En 1996, l'inscription à l'inventaire des Monuments historiques entérine la dénomination quasi-séculaire et elle n'entraîne, dans la littérature comme les échanges locaux, aucun changement, bien que

persistent les traces du texte de 1995 posant une alternative exclusive (*villa Laurens*) mais alors non retenue et attestée nulle part ailleurs.

### 3. La *villa Laurens*

Le troisième acte politique, après le rachat par la ville en 1994 du *château Laurens* et l'inscription en 1996 sur la liste des monuments historiques de la *villa dite « château Laurens »*, concerne la commande publique de l'Etat, en 2015, dans le cadre de la restauration du somptueux salon de musique de la demeure. Il s'agissait alors de remplacer onze grands panneaux décoratifs dont très peu de traces subsistent, par une création contemporaine. C'est l'œuvre intitulée *Blow up*, d'Ida Tursic et Wilfried Mille qui sera retenue à l'issue du concours.

A cette occasion, la DRAC a publié un (excellent) livret, sous la direction de Hélène Palouzié, dans la collection duo monuments/objets, intitulé *La villa Laurens d'Agde et le renouveau du salon de musique* (2015).

A l'instar du titre, l'intégralité des formes référant à la demeure (à deux exceptions près qui visent à justifier le nouveau nom, cf. infra) sont sous la forme de *villa Laurens*, alors quasi-inédite, même pour les contributeurs qui dans leurs écrits précédents, qu'ils soient scientifiques (cf. notamment les travaux d'Hélène Palouzié, 2013, de Laurent Félix, 2013) ou politiques (dans tous les documents officiels de travail : projets culturels, délibérés municipaux, etc.), écrivaient jusqu'alors *château Laurens*.

Il y a donc bien un moment si ce n'est un événement provocateur du changement... et de trouble d'après Bruno Montamat (2019) qui précise pourquoi il emploiera « château » dans son article :

la substitution du nom de château par celui de villa, sans respect pour les archives historiques ni les usages locaux, trouble son appréhension en vue de son ouverture au public par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée en charge de sa restauration (2019, en ligne).

La nouvelle forme apparaît comme une troncature de celle utilisée par le Ministère lors de l'inscription aux monuments historiques : *villa ou « château » Laurens* à ceci près qu'elle occulte (1) le rectificatif de l'article de l'arrêté qui distingue judicieusement le NC (*la villa*) du NP (*château Laurens*) et (2) ipso facto, plus d'un siècle de dénomination consensuelle.

L'attractivité de *villa* pour certains acteurs socio-professionnels peut être expliquée par l'acception que prend le terme dans leur champ de spécialité. Questionnés, deux professionnels du patrimoine agathois expliquent qu'il s'agit d'un édifice comparable aux palais italiens consacrés aux arts, citent la villa Médicis ou font référence aux villas antiques des riches patriciens : un imaginaire de métier apparaît bien dans la dénomination. Les discussions avec Bertrand Ducourau, conservateur des Musées agathois, sont aussi animées que précieuses car elles apportent de solides explications, si ce n'est des arguments, en faveur du terme *villa* qui réfère aux programmes du début du XXe : Villa Noailles, Villa Cavrois, Villa Kérylos, etc. A contrario, *château* est qualifié de pompeux et de suranné, et ne met pas en valeur la beauté et le raffinement de l'œuvre d'Emmanuel Laurens.

Cette culture et ces usages de langues professionnels, marqués par la volonté d'inscrire l'œuvre d'Emmanuel Laurens dans la lignée d'exceptionnelles demeures, expliquent probablement le succès de *villa*.

Dans le livret de la DRAC, cette nouvelle forme se trouve dans les textes des auteurs bien sûr, mais également dans les avant-propos des personnalités politiques. Ainsi, la Ministre de la Culture et de la communication, Fleur Pellerin, emploie le NC seul (« la villa qu'Emmanuel Laurens construisit à Agde ») et le toponyme tronqué (*la villa Laurens*) à deux reprises (p. 5) et le Maire de la ville d'Agde, Gilles d'Ettore (par ailleurs adepte à l'oral de *château Laurens*) l'écrit à 5 reprises (p. 6 et 7).

Deux notes précisent la dénomination abandonnée dans le texte.

D'abord, dans la quatrième de couverture, au tout début de l'unique texte de l'ensemble de couverture, comme une urgence à positionner le titre de l'ouvrage qui seul précède :

Longtemps appelée château, la villa créée par Emmanuel Laurens à l'extrême fin du XIXe siècle... (1995, 4<sup>ème</sup> de couverture)

Ensuite, une note marginale en renvoi du terme *monument*, créé de nouvelles concurrences à *château Laurens*, dénaturant l'unicité de la dénomination pour en faire une option écartée avec d'autres :

Appelée « château Laurens » selon la tradition locale et sur un ensemble de documents photographiques, cette « folie » est aussi parfois appelée « villa Laurens », « château de Belle-Isle » ou encore « domaine de Belle-Isle ». La dénomination actuelle adoptée est villa Laurens (p. 17).

Cette remarque toponymique peut être source de confusion lexicale.

Elle met sur un pied d'égalité des usages non comparables : *château Laurens* est totalement attesté alors *château de Belle-Isle* n'apparaît dans aucun écrit connu. Il s'agirait d'une volonté d'Emmanuel Laurens dont le projet d'emploi aurait avorté, mais qui reste crédible dans un cadre pratique : il est vrai qu'il était difficile pour le propriétaire de nommer sa demeure par son propre nom. Un élément de correspondance relatif à des travaux fait cependant état, en 1900, de l'adresse : « Château de l'Île, à Agde » (Bonnaud, 1995). La note crée également une confusion entre le *domaine de Belle-Isle* – dont l'usage n'est pas à ce jour discuté pour le terrain, sauf par des occurrences de *parc du château Laurens* à l'oral – et la bâtisse.

D'un point de vue linguistique, la nouvelle dénomination repose sur une confusion entre les NC (*château, villa, domaine*) et le NP (*château Laurens*). En procédant à une scission, différente des périphrases en NC telles que « La villa d'Emmanuel Laurens » ou « la villa des Laurens », la forme annule la précédente et réalise un nouvel acte de baptême.

Comment cette nouvelle forme parvient alors à exister face à un usage séculaire et consensuel ?

L'explication référentielle, qui précise que ce n'est pas un château (avec une restriction à l'acception médiévale) ne tient guère compte-tenu des contextes évoqués plus haut : bien des demeures similaires sont appelées ainsi, par exemple les « châteaux pinardiens » du biterrois avec lesquels un rapprochement pourrait être fait, en raison de l'exploitation de la vigne sur le domaine de Belle-Isle au cours du XIXe. De plus, certains discutent aussi l'usage de *villa* en arguant que le terme désigne, à l'époque de la construction de la demeure d'Emmanuel Laurens, une maison secondaire dans un lieu de villégiature alors qu'il s'agissait là du logement principal de son propriétaire. De plus, le terme entre en concurrence, dans la langue ordinaire (et donc de référence), avec le pavillon de lotissement...

Si elle n'est pas pertinente comme rectification lexicale, la question de l'apparition de cette forme, évoquant de manière tronquée la désignation ministérielle demeure.

La note marginale propose une explication, si ce n'est une justification au changement : à la dénomination *château Laurens*, issue d'une « tradition locale », s'opposerait une dénomination rigoureuse et officielle : *villa Laurens*. Elle pose comme un constat d'autorité un acte sans fondement réellement légitimé : « la dénomination actuelle adoptée est villa Laurens » : par qui ? pour quelle raison ? de quel droit ? Ainsi, sans justification, une forme discutable est posée comme inéluctable en raison de son adoption, avec argument latent d'autorité, alors qu'en réalité, aucune autorité justement n'a tranché et que les textes ministériels comme les usages des locuteurs attestent de l'autre forme de manière exclusive ou en concurrence.

Ainsi, se crée un « conflit toponymique » (Henri Boyer, 2008) ancré dans des enjeux d'identité et de légitimité.

Il ne s'agit absolument pas de signifier ici que les acteurs évoqués sont inscrits dans une volonté délibérée de mettre à distance des usages qu'ils jugeraient vulgaires ou populaires. Ce n'est clairement pas le cas et les acteurs rencontrés sont inscrits dans une volonté radicalement inverse. Cependant, leurs actions langagières sont inscrites dans des formations discursives (pour reprendre à Michel Foucault) qui s'articulent à des marchés linguistiques tels que les définit Pierre Bourdieu. Dès lors, le sens de leurs propos est aussi caractérisé par les circonstances et leurs positions comme acteurs sociaux. Or, dans le cadre des affaires culturelles, les instances du Ministère, la DRAC ou encore les acteurs du patrimoine ont un statut d'expert, et dès lors leurs propos sont inscrits dans des rapports marqués par une distinction entre les sachants et les autres, les initiés et les profanes, les spécialistes extérieurs et la masse agathoise. Sans cela, il n'y aurait aucune occurrence de *villa* car le nombre et les ans ne peuvent être concurrencés que par l'autorité, aussi imaginaire soit-elle.

Il semble bien qu'ici une commodité de langage (faire l'économie d'un syntagme long : *la villa dite...*), des références professionnelles (valeur technoculturelles de *villa*) et quelques mots (écrits sans cette volonté c'est évident) sur le recours à la tradition (vs la science) locale (vs la reconnaissance extérieure voire nationale) et des arguments d'autorité tacite (« La dénomination actuelle adoptée ») suffisent à permettre le nouveau baptême.

Comme elle est publiée et utilisée par les experts, cette version pseudo-officielle va être retenue par les acteurs publics. Les journaux s'en emparent, comme *Midi-Pyrénées Patrimoine* (n°44, 2016), *Art et décoration* (n°511, 2016), etc. La presse quotidienne régionale hésite mais retient de plus en plus l'usage supposé officiel (*Midi Libre*). Les magazines municipaux se mettent à la page, comme en 2019 : *Agde Ambition 2020*, *100ème Agde le Mag*, *L'Agglo Hérault Méditerranée. Le mag hors-série. Une agglo de projets...* Les écrits techniques ou scientifiques (Palouzié Hélène, Félix Laurent, 2018 par exemple) également. Jusqu'à la page wikipédia du *château Laurens*, renommée le 28 août à 14h45 (le site conserve les traces précises des changements) *villa Laurens*, avec en précision initiale : « Le Château Laurens aujourd'hui appelé villa... ». Les services de communication des services du patrimoine agathois s'alignent sur la dénomination.

A ce stade, il s'agit d'observer si ce conflit se cristallise dans les échanges officiels et sociaux (jusqu'au mois d'octobre 2019 : l'approche de l'inauguration va probablement modifier les choses).



formelles ou maîtrisées que celles qui président à l'écriture, la correction et la validation de ces actualités. Il est ainsi intéressant de noter que nombre d'élus agathois alors qu'ils voient leurs propos retranscrits en employant la forme *villa* réalisent à l'oral la forme *château* ou les deux syntagmes, soit que l'hypercorrection ne résiste pas à un habitus de locuteur, soit que les deux positionnements soient également adoptés, en une forme d'alternance-codique inscrite dans une forme de communication marquée à l'accommodation à autrui et déterminé par les circonstances (Giles et Ogay, 2007).

Alors, les formes semblent s'inscrire dans un continuum de marquage identitaire social :

<b>château</b>		<b>villa</b>
territoire		institutions
culture vécue	← éléments d'identité →	culture savante
popularité		expertise

Ces formes de marquage politique, mobilisées au gré des circonstances, des rencontres et des effets recherchés, ont-elles réussi à s'implanter dans les usages courants des locuteurs et à constituer un système de variation là où n'existait que jusqu'à il y a peu de temps encore qu'une seule forme ?

#### 4.2. La Page Facebook « Tu es d'Agde si... »

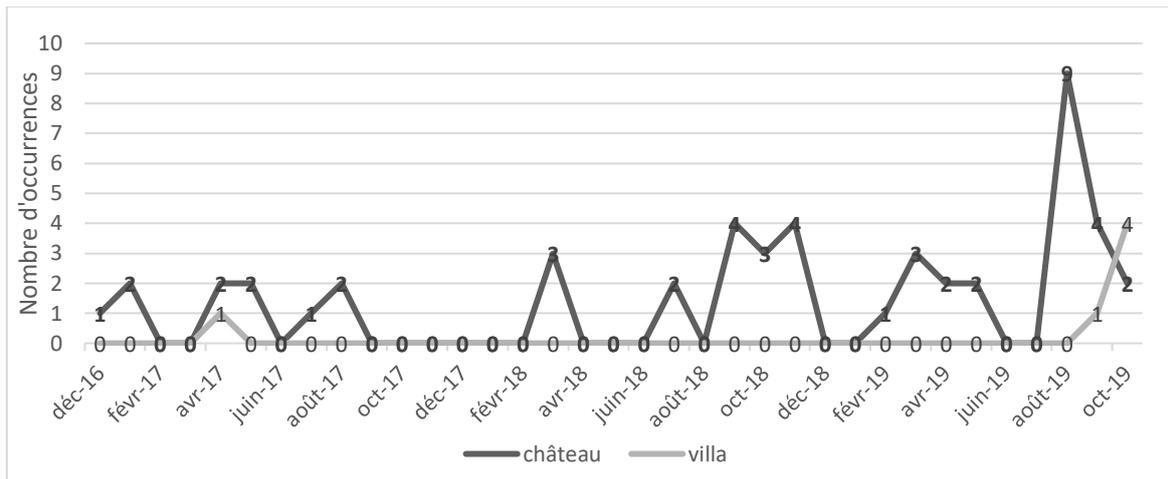
Il s'agit d'une Page réunissant 5561 membres amateurs et commentateurs du patrimoine culturel de la ville d'Agde. Son activité principale repose sur des partages de photos récentes ou anciennes, de souvenirs ou d'anecdotes. La Page, créée le 28 avril 2014, est publique (« tout le monde peut voir qui est dans le groupe et ce qui est publié », selon les réglages de Facebook) et visible (« tout le monde peut trouver ce groupe »).

Une recherche par le mot-clé « Laurens » dans l'historique des publications et de leurs commentaires, réalisée le 10 novembre 2019, fait apparaître 55 occurrences apparues dans 36 publications et 23 commentaires qui leurs sont associées (sur les 431 commentaires de réactions à ces publications). Les publications ont été effectuées par 22 membres du groupes différents, ayant produit chacun entre 1 et 4 occurrences.

Deux formes sont apparues : *château Laurens* et *villa Laurens*, dans trois contextes différents :

- la présentation de manifestations se tenant dans le parc de Belle-Isle : sardinade mais surtout les feux d'artifices estivaux ;
- le partage de photo de l'édifice ou du parc, pour lui-même ou comme cadre à des scènes naturelles (couchers de soleil sur l'Hérault, photographies animalières...);
- le partage et le commentaire d'annonces officielles (services des musées agathois, communauté d'agglomération) directes ou reprises par les journaux puis repostées (Midi Libre, Hérault Tribune) relatives pour l'essentiel à la mise en place de visites du chantier de restauration de la bâtisse qui devrait être ouverte au public dans le courant du premier trimestre de l'année 2020.

Le comptage fait apparaître, chez les membres, une prévalence nette pour la forme *château Laurens* (49 occurrences contre 6 occurrences pour la forme concurrente). Ces chiffres sont conformes à ceux qui ont pu être observés précédemment (*château Laurens* exclusif) mais leur répartition dans le temps est révélatrice de changements en cours.



Les occurrences de *villa Laurens* sont nulles de l'ouverture de la Page en avril 2014 jusqu'à septembre 2019. L'unique exception est l'occurrence du 1<sup>er</sup> avril 2017 (sic), qui consiste en un partage de l'article publié le 31 mars sur la Page officielle de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, intitulé : « PATRIMOINE : La villa Laurens va renaître de ses cendres » et consacré à un chantier de restauration générale débuté en janvier de la même année.

A partir de septembre 2019, les occurrences de *villa Laurens* apparaissent. Elles sont dues à des partages ou des commentaires relatifs à l'ouverture des visites « de chantier » : ce sont des discours cités de personnes représentant les services du patrimoine de la ville (en l'occurrence le Musée de l'Ephèbe).

La seule exception est la dernière occurrence, datée du 19 octobre 2019 (la collecte de ce corpus est arrêtée au 9 novembre 2019), produite par une habituée de la Page, distinguée par un badge « moteur de conversation » en raison de son activité. Alors que dans des publications précédentes (11/2018, 5/2019 et 09/2019) la forme *château Laurens* était actualisée, c'est une forme mixte qui est reprise en présentation d'un partage de publication de l'agglomération Hérault-Méditerranée : « Le Château Laurens aujourd'hui appelé Villa Laurens ».

Alors que l'on peut dater l'apparition de *villa Laurens* de 2015, et observer un usage dans les écrits d'actualité municipale, l'emploi par le groupe Facebook tarde à prendre et n'apparaît qu'à la faveur des publications informatives de personnels des services du patrimoine (qui annoncent par ailleurs devoir suivre une dénomination officielle). Le phénomène est trop récent et en cours pour pouvoir envisager une quelconque tendance forte ou définitive.

## 5. Synthèse et conclusion

Depuis 120 ans, la demeure d'Emmanuel Laurens a suscité admiration et détestation, a connu grandeur et décadence... mais n'a jamais laissé les rares visiteurs privilégiés et les promeneurs de l'autre rive de l'Hérault indifférents.

Aujourd'hui, sa restauration est avancée et elle est officiellement reconnue, par l'Etat français lui-même, comme une maison d'exception. Ainsi, elle a cessé de n'être que le château des Agathois qui l'observaient quotidiennement en raison de sa situation aux portes de la cité, pour attirer l'attention et

les soins des habitants des communes voisines, s'inscrire dans une stratégie politique et culturelle d'une communauté d'agglomération, susciter l'intérêt et les investissements de la Région et de l'Etat. Le destin de la bâtisse, et de la notoriété de son créateur propriétaire, marqué par une naissance flamboyante, une décadence absolue puis une renaissance, est tout inscrit dans les variations domonymiques et leurs représentations qu'elles comportent.

Trois séries de phénomènes langagiers ont été mobilisées ici :

- des publications de toutes sortes, permettant d'observer les apparitions des formes (§ 1, 2 et 3) ;
- des publications officielles, sur le site ville-agde.fr, permettant d'observer une des modalités de distribution et d'appropriation des formes dans le discours municipal (§ 4.1) ;
- des publications sur la Page (ouverte et visible) d'un groupe Facebook, permettant d'observer l'apparition et le réemploi des formes des usagers dans un cadre de partage social (§ 4.2).

Ces différents corpus ne sont pas exhaustifs et l'on pourra toujours trouver des exceptions aux éléments quantitatifs représentés de manière synthétique dans le tableau ci-dessous. Ils permettent cependant de repérer des tendances et dynamiques socio-langagières concordantes.

		<i>Année d'apparition</i>	<i>Durée d'emploi</i>	<i>Nombre d'occurrences</i>
<b>Publications générales</b> (§ 1 à 3)	château Laurens	± 1900	± 120 ans	—
	villa Laurens	2015	5 ans	—
<b>Actualités ville-agde.fr</b> (§ 4.1)	château Laurens	2006	14 ans	84
	villa Laurens	2015	5 ans	15
<b>Page FB « tu es d'Agde si »</b> (§ 4.2)	château Laurens	2016	4 ans	49
	villa Laurens	2019	1 an	6

Il est notable que la forme *château Laurens* apparaît toujours en premier, même lorsque la forme concurrente existait déjà (Page Facebook par exemple) et qu'elle reste à ce jour majoritaire.

Il apparaît cependant que *villa* progresse de manière rapide, en raison de son caractère supposé institutionnel, qui lui assure une préférence dans les écrits sensibles à l'hypercorrection et aux normes de prestige.

La co-présence de plusieurs formes n'est nullement problématique, quand bien même la forme *villa Laurens* repose sur une dénaturation du nom précédent. C'est d'ailleurs ce que révèle ce conflit, sympathique pour la plupart ; porteur des identités et appartenances des locuteurs dans des dynamiques laboviennes bien connues.

Les Agathois, attachés à leur *château* marquent leur appartenance à l'histoire locale, à sa richesse, et revendiquent dans leurs discours un patrimoine propre où se mêlent excellence artistique et souvenirs d'enfance (il n'y a qu'à suivre les colloques locaux pour en être persuadé). Les adeptes de la *villa*, désireux de souligner l'exceptionnel raffinement de la demeure, sensibles aux références extérieures patrimoniales qu'évoque le terme, envisagent la demeure dans une perspective patrimoniale plus large : Agglomération, Région, Etat.

Les premiers tirent leur légitimité du temps qui fait l'usage et de la seule réelle reconnaissance publique officiellement attestée (le classement comme *la villa dite « château Laurens »*) ; ils craignent la dépossession de leur bien. Les seconds peuvent se prévaloir de leur statut d'expert qui conduit à la restauration et à la sauvegarde du monument ; et souhaitent par-dessus tout sa pleine et juste

reconnaissance. Bien souvent, les premiers et les seconds sont les mêmes : entre les deux positions, les locuteurs naviguent, passant de l'un à l'autre au gré des circonstances et des besoins, toujours attachés à la demeure de M. Laurens.

Au moment d'imprimer les documents promotionnels et les panneaux d'information, certains s'interrogent : qui tranchera ? Une chose est sûre : les oreilles seront tendues et les commentaires nombreux.

## BIBLIOGRAPHIE

- Adge Michel et Richard Jean-Claude, 1997, « Le Château Laurens sous l'occupation allemande de 1942-1944 », *Revue d'Etudes Héraultaises*, 1997-1998 n° 28-29, p. 238-240.
- Badariotti Dominique, 2002, « Les noms de rue en géographie. Plaidoyer pour une recherche sur les odonymes », dans *Annales de Géographie*, t. 111, n°625, p. 285-302.
- Bauer Laurent, 2001, « De la diachronie à la synchronie : étude de la dénomination des voies de Cergy-Pontoise », *Langage et société*, 96(2), p. 9-27.
- Bégou Georges, 1985, *Le ciel luisait d'étoiles*, éd. Mazarine.
- Bernard Valère, 1911, Correspondance dans *L'estello*, n°13-14.
- Bonnaud Bérengère, 1995, *Le château Laurens*, Mémoire de maîtrise (J.-F Pinchon et F. Barlangue, dir.), Université Paul-Valéry.
- Bonnaud Bérengère, 2009, « Le Château Laurens. Une castellisation originale », *Les Cahiers du GRHISTA*, N°1.
- Bourdieu Pierre, 1982, *Ce que parler veut dire*, éd. Fayard, Paris.
- Boyer Henri, 2008, « Fonctionnements sociolinguistiques de la dénomination toponymique », dans *Mots. Les langages du politique*, n°86.
- Camps Christian, 1999, *Agde, d'hier à aujourd'hui*, éd. De la Tour Gile.
- Camps Christian, 2005, *Agde en poche*, éd. De la Tour Gile.
- Félix Laurent, 2013, « Le château Laurens et son décor : une demeure remarquable à Agde en 1900 », dans la revue *Etudes Héraultaises*, n°43.
- Ferras Catherine, 1987, *Architecture privée au XIXe siècle. Les "châteaux" du vignoble en Bas-Languedoc occidental*, Thèse de doctorat de 3ème cycle. Montpellier III.
- Gendron Stéphane, 2003, *L'origine des noms de lieux en France*, Paris, Errance.
- Giles Howard, Ogay Tania, 2007, « Communication Accommodation Theory », dans Whaley Bryan et Samter Wendy (eds.) *Explaining Communication: Contemporary Theories and Exemplars*, Mahwah, NJ: Lawrence Erlbaum.
- Guerrin Christian, 1999, « Les processus redénotatifs dans les noms de communes françaises depuis 1943. Étude socio-toponymique de la variation dans la nomenclature administrative », dans S. Akin éd., *Noms et re-noms. La dénomination des personnes, des populations, des langues et des territoires*, Publications de l'Université de Rouen.
- Leroy Sarah, 2001, « Nom propre », dans *Termes et concepts pour l'analyse du discours* (sous la direction de Detrie et al.), Paris, Honoré Champion.
- Mallen David, 2014 (et version révisée et augmentée 2020), *Agde sous l'occupation allemande 1942-1944*.
- Montamat Bruno, 2019, « La villa Laurens, un château cathare à Agde autour de 1900 », [https://carnetparay.hypotheses.org/489#footnote\\_9\\_489](https://carnetparay.hypotheses.org/489#footnote_9_489), consulté le 20 janvier 2020.
- Palouzié Hélène, 2013, « Le château Laurens s'enrichit d'un nouvel ensemble mobilier Art Nouveau », in revue *Chantiers*, DRAC LR, n°5, p. 8.



- Palouzié Hélène (dir.) et al., 2015, *La villa Laurens d'Agde et le renouveau du salon de musique*, Montpellier, DRAC, colle. Duo Monuments Objets, 92 p.
- Palouzié Hélène, Félix Laurent, 2018, « La restauration de la Villa Laurens d'Agde à la lumière des dernières découvertes », dans la revue *Etudes Héraultaises*, n°49.
- Paveau Marie-Anne, 2013, « Au nom des noms. Mémoire et démémoire discursives en résistance », *Gragoatá*, p.39-60.
- Sagnes Jean (sous la direction de), 2006, *Agde 2600 ans d'histoire*, éd. Privat.
- Siblot Paul, 2001, « De la dénomination à la nomination. Les dynamiques de la signification nominale et le propre du nom », *Cahiers de praxématique*, n°36.
- Siblot Paul, 1989, « Noms propres et mains sales. De l'inscription des luttes sociales dans les praxèmes en nomination individuelle », *Langages*, 24<sup>e</sup> année, n°93, p. 64-83.